



A l'attention des Présidents de Club

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2001 DE LA F.F.V.L.
AURA LIEU LE :

SAMEDI 24 MARS 2001 :

Salle de Conférences
TOUR DE LA CAISSE D'EPARGNE
42, boulevard Eugène Déruelle
69003 LYON

- [l'ordre du jour](#),
- un [pouvoir](#),
- un [plan de situation](#) de la Salle de Conférences,
- Le procès verbal de [l'assemblée générale 2000](#)
- Le procès verbal de [l'assemblée générale extraordinaire 2000](#)
- [Rapport moral](#) du président : Bilan Olympiade 1997-2000

La FFVL s'engage dans une nouvelle olympiade et le Comité Directeur est renouvelé dans sa totalité. Les actes de candidature devront être parvenus au siège de la FFVL au plus tard le 8 MARS 2001 par courrier recommandé avec accusé réception.

En tant que Président de votre club, **si vous ne pouvez pas être présent** à l'Assemblée Générale, **confiez votre pouvoir** soit à un membre de votre club, soit à un responsable (Président de Club, de Ligue ou de Comité Départemental ou encore à un membre du Comité Directeur de la Fédération) que vous chargerez de voter en votre nom. Chaque représentant votant ne peut disposer que de deux procurations.

A ce titre, nous vous rappelons un extrait des statuts et règlements Intérieurs de la FFVL, à savoir :

Seuls les Présidents des Clubs affiliés définitivement au 31 décembre 2000 et ceux qui ont fait parvenir au Secrétariat Fédéral et à leur Ligue régionale le compte-rendu moral et financier de leur Assemblée Générale Annuelle et la composition de leur comité de direction **avant le 1^{er} MARS 2001**, pourront disposer d'un droit de vote.

- * L'Assemblée Générale se compose des représentants des clubs affiliés à la F.F.V.L.
- * Ces représentants doivent être licenciés à la F.F.V.L. Ils sont élus directement par les membres des clubs affiliés.
- * Ils disposent d'un nombre de voix déterminées, en fonction du nombre de licences, hors élèves, délivrées dans le club, suivant le barème suivant :



De 6 à 10 licenciés	1 voix
De 11 à 50 licenciés	1 voix par tranche de 10 licenciés
De 51 à 100 licenciés	1 voix par tranche de 25 licenciés
De 101 à 500 licenciés	1 voix par tranche de 50 licenciés
au-delà de 500 licenciés	1 voix par tranche de 100 licenciés

- * Peuvent assister à l'Assemblée Générale avec voix consultative, les membres de la Fédération y adhérant à titre individuel et sous réserve de l'autorisation du président, les agents rétribués par la F.F.V.L.

Le repas de midi, ainsi que le cocktail qui clôturera nos travaux, seront offerts aux présidents de clubs présents par la Fédération.

Une Tombola, réservée aux Présidents de clubs présents, ou représentés par un licencié de leur club, à l'Assemblée sera organisée en fin d'assemblée générale.

Les présidents de clubs ou leurs représentants voudront bien être présents dès **8 heures 30 pour émarger la feuille de présence** et retirer les bulletins de vote, afin de nous permettre de commencer l'Assemblée à l'heure prévue.

Pour plus d'efficacité lors des débats, **si les présidents de club souhaitent poser des questions diverses** aux présidents de Commissions ou aux membres du Comité Directeur lors de l'A.G., ils doivent les **adresser avant le 3 MARS 2001 uniquement par courrier à :**

**FFVL
Questions Diverses
4, rue de Suisse
06000 NICE**

Je compte sur votre présence nombreuse et dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous assure, Madame, Mademoiselle, Monsieur, de mes salutations sportives.

Alain BADINO
Secrétaire Général